

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**Séance du 31 Janvier 2023  
Délibération n°DEL-2023-10Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/01/2023Date d'affichage : 25/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER

**Procurations :** Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur Gérald MISSOUR, Madame Monique MORGAT-BEULIN à Mme Sylvie POREAU, Monsieur Aymeric DELATTRE à Madame Marie-Diane ALLEMAND

**Absents excusés :** Monsieur Didier AZNAR, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :****Autorisation d'engagement de dépenses - Article 6232 « Fête, cérémonie et cadeaux**

La commune, afin de pouvoir offrir des présents à certaines personnalités extérieures, à l'occasion de vœux de nouvelle année, doit prendre une délibération.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'offrir des cartes cadeaux à des personnes ayant œuvré pour la commune ou ayant un lien privilégié avec la commune.

**Le Conseil municipal,**

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE DE :

-Confirmer l'achat de cadeaux à l'occasion des vœux et diverses manifestations,

-Dire que les dépenses seront imputées au budget de la Ville au chapitre 011 « charges à caractère général », nature 6232 « fêtes et cérémonies » aux fonctions correspondantes.

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
Gérald MISSOUR



Délai de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois